**Relevé de décisions du Conseil Communal**

**Mardi 17 janvier 2017**

**N°17/01 Validation de la nouvelle composition des commissions**

Madame Isabelle DULIN et Madame Anny LESEUTTE ayant démissionné, elles ont été remplacées successivement par : Madame Jodie CHENET et Monsieur Sébastien GAVORY. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir valider la nouvelle composition des commissions.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/02 Etat Spécial 2017 – Répartition des crédits**

Comme le prévoit l’article L 2511-37 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dispositions budgétaires des communes associées, il appartient donc à la Commune associée d’Hellemmes de présenter l’état spécial reprenant la répartition des crédits de fonctionnement pour l’exercice 2017.

## A) Répartition des crédits en section de fonctionnement

Il est proposé d’arrêter le montant suivant des crédits en fonctionnement :

* **Crédits de fonctionnement 2017 : 3 807 787,00 €**
* Crédits de fonctionnement 2016 : 3 807 787,00 €

## B) Répartition des crédits en section d’investissement

Compte tenu de la programmation des équipements et des opérations reprises dans le cadre du Rapport d’Orientations Budgétaires, la dotation prévue pour les opérations annuelles de la Commune associée d’Hellemmes est arrêtée à la somme de **5 504 000** **euros** inscritsen crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver la répartition des crédits de fonctionnement et d’investissement 2017.

**La délibération est adoptée à la majorité**

**N°17/03 Versement de subventions supérieures à 23 000 euros – année 2017**

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d’Hellemmes développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement. Conformément à l’instruction comptable M14, il y a lieu de prévoir une délibération distincte pour toute subvention supérieure au seuil des 23 000 euros. Plusieurs associations ont ainsi sollicité la Commune et dépassent, de par la multiplicité des actions mises en place, ce seuil. Des conventions d’objectifs et de moyens devront être signées avec ces associations. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriserle versement de ces subventions.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/04 Groupe scolaire Rostand – Autorisation de signature du marché de maîtrise d’œuvre**

Le quartier de l’Epine dispose aujourd’hui d’une école maternelle de 4 classes et d’un espace périscolaire. Le projet de construction d’un nouveau groupe scolaire s’inscrit dans le dispositif politique de la ville. Le projet consiste à déconstruire l’école vétuste existante et construire un groupe scolaire passif permettant d’accueillir une école élémentaire de 7 classes, une école maternelle de 5 classes, des espaces périscolaires adaptés et un office de restauration en liaison froide. L’implantation du nouveau groupe scolaire se fera sur l’emprise actuelle de l’école maternelle Rostand, Rue de la Ville de Naumburg. La surface utile du projet est de 2 600 m². Un concours de maîtrise d’œuvre a été lancé. A l’issue de l’examen des candidatures et sur proposition du jury, trois équipes, sur 84 dossiers de candidatures réceptionnés, ont été retenues, après examen de leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Par arrêté n°6592 du 22 décembre 2016, le Pouvoir Adjudicateur a désigné l’équipe dont l’architecte mandataire est l’agence SAM Architecture comme lauréat du concours de maîtrise d’œuvre. Le coût d’opération est fixé à 10 889 000 € Toutes Dépenses Confondues. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d’œuvre à l’équipe dont l’architecte mandataire est SAM Architecture.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N° 17/05 Politique de la Ville – Contrat de Ville – Subventions – Programmation 2017**

Les dossiers de la programmation 2017 ont été réceptionnés par les services de la commune associée d'Hellemmes à partir du 1er Octobre. La programmation a été transmise à la MEL qui organisera courant du premier trimestre les séances de travail permettant de présenter les actions aux services de l’Etat, la Région, le Département, la CAF…afin de recueillir leurs avis mais aussi mieux mobiliser les politiques de droit commun aux services des quartiers Politique de la Ville. La Présentation de cette programmation 2017 a évolué de manière à favoriser une approche globale de la Politique de la Ville qui met en avant les thématiques travaillées (dont celles liées à la citoyenneté et le vivre ensemble) mais aussi sa dimension inter quartier. Ces 23 actions représentent un coût total de 1 545 910 € et une sollicitation du Contrat de Ville à hauteur de 265 314 € composée de (sous réserve de leur accord respectif et en l’absence de notification des enveloppes de l’Etat) : 119 208 € pour la part Ville, 208 382 € pour la part Etat dont 129 605 € (volet intercommunal). Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir allouer à chaque association concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville et l’affecter à la prise en charge de l’action

**La délibération est adoptée’ à l’unanimité**

**N°17/06 Versement d’une subvention de fonctionnement à l’association « Amicale des volontaires du sang » - année 2017**

Dans le cadre de sa politique sociale de proximité, la Commune associée d’Hellemmes soutient les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité afin qu’elles puissent fonctionner, gérer leurs activités et proposer leurs services à la population hellemmoise. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 381 € à l'Amicale des volontaires du sang.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/07 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives – année 2017**

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion des activités sportives, la Commune d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. Plusieurs associations ont ainsi sollicité un soutien financier afin de proposer des activités de qualité à la population. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 59.650 euros.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/08 Versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives –écoles de sports - année 2017**

Plusieurs associations hellemmoises animent une école de sports en direction des 6/12 ans. A ce jour, 957 enfants bénéficient de cet enseignement. Afin d'encourager ces pratiques sportives, la Commune d'Hellemmes a prévu une enveloppe de 8.000 €. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser la répartition et le versement de ces subventions.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/09 Versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l’animation et de la culture – année 2017**

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ces domaines. Plusieurs associations ont à ce titre sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de ces subventions, pour un montant total de 72.779 €.

**La délibération est adoptée à la majorité**

**N°17/10 Coopératives scolaires – versement de subventions de fonctionnement à l’OCCE DU NORD – année 2017**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l’association « Office central de coopération de l’Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE du Nord. Une subvention annuelle de fonctionnement est octroyée en fonction des effectifs de chaque école et de la capacité financière des coopératives scolaires ainsi qu'une dotation permettant aux équipes enseignantes de souscrire des abonnements à diverses revues, fichiers ou matériels didactiques. Pour 2017, le montant de cette aide est de 3.849 €. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement de cette subvention.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/11 Coopératives scolaires – versement de subventions affectées aux projets de l’OCCE DU NORD – année 2017**

Par délibération n° 15/668 du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention passée avec l’association « Office central de coopération de l’Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille, la Commune associée d'Hellemmes et l'OCCE Nord. L’aide de la Commune permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le financement de ces actions, pour un montant total de 18.947 €.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**

**N°17/12 Dénomination de la voie nouvelle reliant les rues Chanzy et Dewasne**

Le projet de construction de 109 logements, d’une partie de trame verte et d’une voie nouvelle dit projet « Imaginéo » est en cours d’achèvement. L’allée piétonne reliant la rue DEWASNE à la rue Chanzy, créée lors du projet et rétrocédée ensuite à la ville doit être nommée. Sur proposition du Conseil de Quartier Barrière Boldoduc, le nom d’« Allée Roland CUVELIER » est proposé en hommage à Monsieur Roland CUVELIER, dessinateur né le 14 février 1934 à Lille et décédé le 9 juillet 2010. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir décider de dénommer ''Allée Roland Cuvelier'' la voie piétonne reliant la rue Dewasne à la rue Chanzy.

**La délibération est adoptée à la majorité**

**N°17/13 Projet d’aménagement d’une aire de jeux dans le quartier de l’Epine – demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de la Députée Audrey Linkenheld**

Dans le cadre de la politique de la ville et de l’aménagement du quartier de l’épine, la commune associée d’Hellemmes souhaite poursuivre l’attractivité du quartier en proposant des aires de jeux diversifiées et de qualité. Le coût estimatif de l’opération est évalué à 12 000,00 €. La Commune associée d’Hellemmes souhaite solliciter l’attribution d’une subvention à l’Etat au titre de la réserve parlementaire de notre Députée, d’un montant évalué à 6 000 euros, pour la réalisation de cette opération. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser l’aménagement d’une aire de jeux dans le quartier de l’Epine et admettre en recette la subvention.

**La délibération est adoptée à l’unanimité**